



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt cinq
Le 20 février

Présents : 26 Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Votants : 29

Procuration : 3 Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Karine BLEAS et Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Ronan LUNVEN.

Convocation du Conseil Municipal en date du 07.02.2025

Secrétaire de séance : Philippe DELAPORTE

N° D_2025-02-20-21

Objet : LOTISSEMENT COMMUNAL DE « KERVIGNOUNEN » : ATTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DU LOT 1

Vu l'avis favorable des commissions en date du 28 janvier 2025 ;
Considérant le régime juridique applicable aux lotissements tel que prévu par le Code de l'urbanisme dans ses articles L. et R.442-1 ;
Considérant que, conformément aux orientations du P.A.D.D., la commune a engagé la requalification de la totalité de la parcelle BV N°303 sur laquelle était implantée le groupe scolaire de KERVIGNOUNEN, lequel, suite à sa désaffectation, a fait l'objet d'une déconstruction complète en 2018 ;
Considérant que ce projet de requalification permet la création d'un lotissement communal sur une partie de l'emprise foncière laissée disponible après réalisation des voies et réseaux ;
Considérant que, par délibération n° 2021/509 en date du 22 octobre 2021 le Conseil municipal a fixé le prix de vente des lots et approuvé le règlement d'attribution et de commercialisation ;
Considérant l'instruction du dossier de candidature suivant le règlement précité et la rencontre avec les futurs acquéreurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du lot 1 comme suit :

N° LOT	SURFACE	PRIX DE VENTE EN € TTC	ACQUEREURS	COMPOSITION DU FOYER	ADRESSE
1	485 m ²	26 675 €	Mme BERGOT Awena et M. GRALL Johann	Jeune couple sans enfant	9, passage Surcouf (LANDIVISIAU) 9, Runglas (SAINT SERVAIS)

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250304-2025022021-DE

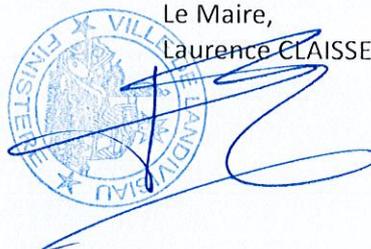
- Autorise également la signature de la promesse authentique de vente auprès de l'office notarial de Maître Arnaud Prigent, 10 rue de la Tour d'Auvergne à Landivisiau,
- Acte que, conformément au règlement d'attribution, ce prix de vente ne comprend pas les frais d'actes notariés qui seront à la charge des acquéreurs.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 20 février 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

The image shows the official seal of the Municipality of Landivisiau, which is circular and contains the text 'EMISE X VILLAGE DE LANDIVISIAU' and 'EMISE X VILLAGE DE LANDIVISIAU'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurence CLAISSE'.